

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2019

Délibération n° 2019-3552

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Economie sociale et solidaire (ESS) et innovation sociale - Attribution de subventions de

fonctionnement aux projets labellisés "French impact"

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 24 juin 2019

Délibération n° 2019-3552

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet: Economie sociale et solidaire (ESS) et innovation sociale - Attribution de subventions de fonctionnement aux projets labellisés "French impact"

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'ESS et l'innovation sociale s'inscrivent au croisement de différentes politiques publiques et participent de leurs objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités. L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Les acteurs de l'ESS représentent aujourd'hui 10 % des entreprises de la Métropole de Lyon et 12,5 % des emplois.

La Métropole a adopté son programme de développement économique pour la période 2016-2021 qui soutient, notamment, un développement économique solidaire et exemplaire pour son territoire.

De même, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 porte, parmi ses objectifs, celui de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Enfin, l'innovation sociale figure au cœur des principes du projet métropolitain des solidarités (PMS), qui confirme le souhait de soutenir des initiatives portées par des acteurs de l'ESS.

C'est au regard de ces différents enjeux et objectifs que la Métropole a engagé une démarche collective avec les entrepreneurs sociaux, les acteurs publics et des entreprises de l'ESS visant à renforcer les capacités d'innovation et l'impact social de l'écosystème métropolitain : Ronalpia et Alterincub, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), le Mouvement des entrepreneurs sociaux, la Caisse d'épargne, la Banque des territoires (anciennement CDC), le living lab Le Centsept, l'Union régionale des sociétés coopératives, ETIC, le Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), Messidor, Handishare, Rhône développement initiative et Envie.

Le collectif "Lyon French impact" s'est structuré autour de l'expertise de ces acteurs engagés dans les réponses aux défis économiques, sociaux, démographiques et environnementaux de la Métropole et a reçu, le 12 mars 2019, le label French impact, décerné par le Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale.

Trois collectivités sont également associées à la démarche en tant que "territoires de coopération prioritaires", Vaulx en Velin, Villeurbanne et Lyon.

Le plan d'actions élaboré pour venir étayer cette candidature était organisé autour de 2 volets : d'une part, des actions visant à renforcer le dispositif d'accompagnement à la création de projets innovants (Fondation de soutien aux projets d'innovation sociale, Fabrique à solutions, Kit entreprises et défis de territoire) et d'autre part, la focalisation des projets sur les enjeux prioritaires du territoire (logement, immobilier d'entreprises, économie circulaire et accessibilité alimentaire).

L'objet de la présente délibération est d'apporter le soutien de la Métropole aux projets ayant émergé dans le cadre de ce plan d'actions. Sur la question de l'économie circulaire, il est proposé, par délibération séparée, que la Métropole prenne une participation au capital de la SCIC-SAS lloé, qui porte le projet de pôle d'innovation en économie circulaire.

II - Renforcer l'offre de services pour maximiser l'impact social

1° - La Fabrique à solutions

a) - Le projet et ses objectifs

Malgré la densité des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises existantes sur le territoire métropolitain, un réel besoin est constaté sur la phase de consolidation des entreprises sociales : ajustement de l'activité et du business model, accélération des revenus et maîtrise de la gestion financière, construction et déploiement d'une stratégie commerciale et partenariale, premiers recrutements et levée de fonds, mesure de son impact social.

Elle est une étape clef pour permettre à ces structures de passer du stade de jeunes entreprises à celui d'entreprises en croissance et de maximiser leur impact social.

La Fabrique à solutions est un programme d'accompagnement sur-mesure coordonné par Alterincub, Ronalpia et la fondation Émergence. Il met à disposition du dirigeant un écosystème unique de compétences et d'expertises locales et sectorielles. Les entreprises seront sourcées par prescription et sélectionnées via un comité d'agrément constitué des membres du collectif French impact.

b) - Plan d'actions 2019 et résultats attendus

L'accompagnement sera proposé à titre expérimental en 2019 auprès de 6 entreprises sociales à fort potentiel de développement. Il consistera à mobiliser l'ensemble des structures d'accompagnement ainsi que l'expertise d'entreprises, clusters, pôles de compétitivité pour proposer un accompagnement sur-mesure pendant 24 mois, à raison d'une quinzaine de jours d'accompagnement par projet.

L'une des plus-values du projet est sa capacité à décloisonner les écosystèmes par la mise en place opérationnelle de partenariats avec des experts sectoriels.

Une convention sera passée avec des clusters comme Axelera, Techterra, I-care ou encore avec la Ruche industrielle afin de proposer un accompagnement réciproque entre bénéficiaires (entrepreneurs sociaux d'un côté, mais aussi porteurs de projets clusters).

Les résultats de l'expérimentation se mesureront par le nombre de créations d'emploi et par des indicateurs spécifiques de "mesure d'impact social" co-construits au démarrage de l'accompagnement en fonction des spécificités de l'activité et du public cible (personnes en insertion, personnes âgées, porteur d'un handicap, etc.).

c) - Budget et plan de financement prévisionnel

	Budget prévisionnel 2019 (en €)	Subvention Métropole de Lyon (en €)
Association Ronalpia	45 000	15 000
AGF SCOP Entreprises - Alterincub	45 000	15 000
Total 2019	90 000	30 000

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à chacune des 2 structures porteuses du dispositif en 2019.

2° - Le Kit entreprises

a) - Le projet et ses objectifs

De nombreuses entreprises souhaitent s'engager dans l'innovation sociale, souvent à travers leur politique de responsabilité sociale des entreprises mais elles ne savent pas forcément se repérer dans la diversité des structures et de l'offre proposée par les acteurs de l'ESS.

Le projet "Kit d'entreprises" vise à leur faciliter la tâche en proposant un guichet unique permettant de qualifier leurs besoins et priorités, pour ensuite mobiliser l'offre de services existante sur le territoire en matière de qualité de vie au travail et mobilisation des salariés, achat responsable, recrutement responsable et contribution aux projets d'innovation sociale dans une logique de recherche et développement (R&D) ou de mécénat.

b) - Plan d'actions 2019 et résultats attendus

L'offre de services aux entreprises est portée collectivement par la CRESS, Le Centsept, l'entreprise d'insertion Envie et l'entreprise adaptée Messidor.

En 2019, l'objectif sera de toucher une cinquantaine d'entreprises et d'en accompagner une dizaine dans le cadre de prestations de services. L'enjeu sera également de mutualiser les moyens autour d'un poste de chargé de relation entreprises entre 16 structures d'insertion et 6 structures du handicap afin d'apporter une solution en termes de ressources humaines la plus large possible pour répondre aux difficultés de recrutement des entreprises dans une logique d'innovation sociale.

c) - Budget et plan de financement prévisionnel

	Budget prévisionnel 2019 (en €)	Subvention Métropole de Lyon (en €)
CRESS	72 000	5 000
Messidor	72 000	15 000
Le CentSept	72 000	5 000
Total 2019	216 000	25 000

Bien que le dispositif ait pour objectif d'être autonome financièrement par la facturation des services aux entreprises, il est proposé d'attribuer une subvention à l'amorçage, notamment, pour accélérer la construction de l'offre en lien avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement à chacune des 3 structures partenaires de ce dispositif soit 15 000 € à Messidor afin d'intégrer les entreprises adaptées au dispositif Repère Métropole qui propose aujourd'hui de placer en emploi les personnes qui en sont éloignées, 5 000 € à la CRESS et 5 000 € à l'association Le Centsept pour engager la démarche de diagnostic auprès des entreprises et mobiliser l'offre en mesure de répondre à leurs besoins.

III - Les projets de coopération en réponse aux défis prioritaires du territoire

L'objectif pour la Métropole est de développer des coopérations entre entreprises de l'ESS et entreprises lucratives ainsi qu'avec les pouvoirs publics, pour favoriser la création d'activités en réponse aux enjeux du territoire.

Ces activités prendront la forme à la fois de projets économiques de coopération à l'image des pôles territoriaux de coopération économique mais incarneront aussi de nouveaux modes de gouvernance et de partenariats autour d'enjeux de politiques publiques. Certains de ces défis ont d'ores et déjà une réalité sur le territoire alors que pour d'autres, un travail pour préciser les attentes et les modalités de mise en place opérationnelles est nécessaire.

1° - Les défis du logement

Le plan "Logement d'abord" vise à réformer les politiques d'accès au logement pour les personnes sans domicile et pour les publics en difficulté de maintien dans un logement. L'emploi étant un levier de sécurisation du logement, la volonté sera d'associer à la démarche du "Logement d'abord", les structures d'insertion par l'activité économique et d'innovation sociale. Ces dernières font preuve d'une véritable agilité et sont historiquement porteuses d'initiatives socialement novatrices dont la concrétisation a permis la consolidation d'un modèle de lutte contre les exclusions. Corréler l'accompagnement socio-professionnel au relogement permettra de garantir l'impact de cette expérimentation.

L'enjeu en 2019, sera d'organiser un temps de rencontre d'ici l'automne avec les différents acteurs du logement et de l'innovation sociale afin d'identifier les pistes de collaboration concrètes sur les cibles prioritaires et enjeux du plan "Logement d'abord".

2° - Les défis de l'accessibilité alimentaire

Selon une étude récente, 30 % des grands lyonnais sont en situation de précarité alimentaire. Les structures historiques de l'ESS comme les épiceries sociales et solidaires tentent d'inventer des modèles qui rendent accessible une alimentation de qualité au plus grand nombre. De nouveaux acteurs innovent également pour favoriser une alimentation de qualité pour tous en luttant contre l'isolement des personnes en fragilité.

Ces structures sont confrontées à des enjeux importants quant à leur équilibre économique et à leurs approvisionnements.

Sur ce sujet, par délibération du Conseil n° 2018-2960 du 17 septembre 2018, la Métropole a attribué une subvention de 30 000 € au profit des Petites cantines pour cofinancer un poste de coordinateur territorial dont la double mission était de structurer et renforcer le fonctionnement des cantines existantes et d'œuvrer au rayonnement des Petites cantines sur le territoire et travailler à l'ouverture de nouveaux lieux sur la Métropole.

Les Petites cantines s'approvisionnent auprès des filières locales et bio, sensibilisent le grand public, permettent aux habitants d'expérimenter des recettes qu'ils peuvent reproduire chez eux pour moins de 2 €, les informent sur l'impact de leur alimentation sur leur santé globale (ateliers de nutrition ouverts à tous) et cuisinent chaque jour les invendus bio du quartier dans leurs cuisines ouvertes à tous. Fin 2018, Les Petites cantines comptaient près de 11 000 adhérents. Deux nouvelles cantines ont ouvert leurs portes en 2018 sur le territoire métropolitain : Perrache et Paul Santy, créant ainsi 2,5 équivalents temps plein (ETP) d'emplois salariés.

a) - Plan d'actions 2019 et résultats attendus

Trois structures sollicitent le soutien de la Métropole en 2019 sur cet axe. L'enjeu transversal de ces structures sera de renforcer la réponse aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire du territoire. Pour cela, des actions seront menées afin de rendre visible l'offre de services, notamment, pour les usagers des Maisons de la Métropole (MDM) mais aussi d'envisager l'essaimage de ces différents projets pour mieux mailler le territoire :

- les Petites cantines qui souhaitent répondre à la demande des habitants et ouvrir de nouveaux lieux sur la Métropole :
 - . deux nouvelles Petites cantines sont à l'étude dans le 3° arrondissement de Lyon (ouverture prévue en octobre 2019) et à Rillieux la Pape dans un quartier politique de la ville. D'autres projets sont en cours d'étude de faisabilité sur les villes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Caluire et Cuire, Oullins et Neuville sur Saône :
- les épiceries sociales et solidaires présentes sur le territoire qui font le choix d'accueillir un public mixte et de proposer une grande diversité de produits :
 - . en 2019, l'objectif sera de faire une analyse du fonctionnement en réseau de ces épiceries dans l'objectif de renforcer ensuite la coopération entre les structures autour de la mutualisation de moyens (pour la logistique, le transport, l'approvisionnement, les ressources humaines),
 - . l'association Groupement des épiceries sociales et solidaires en Rhône-Alpes (GESRA), tête de réseau, sera le maître d'ouvrage de cette étude et des préconisations qui en découleront ;
- l'association Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) qui favorise le développement de groupements d'achats de produits de qualité (biologiques, locaux et écologiques) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération lyonnaise :
 - . son projet est orienté vers l'accès du plus grand nombre à des produits de consommation courante de qualité. Au sein des groupements VRAC, les prix sont raisonnables, grâce à l'achat en grandes quantités, la réduction des coûts intermédiaires via la priorité donnée aux circuits courts, la réduction des coûts superflus par la limitation des emballages, la vente à prix coûtant (sans marge),

. VRAC permet actuellement à plus de 1 200 personnes, issues de 13 quartiers populaires, de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, reposant sur le collectif et les dynamiques locales,

. en 2019, VRAC souhaite stabiliser le nombre de groupements d'achat même si des pistes seront explorées dans des territoires non-couverts comme le 8° arrondissement de Lyon et Givors. L'objectif sera de travailler en proximité avec les travailleurs sociaux des MDM et les équipes de la politique de la ville afin de rendre le dispositif accessible à un plus grand nombre d'usagers de la Métropole en situation de fragilité. Pour cela, des animations seront organisées en pieds d'immeuble mais aussi des visites chez les producteurs. La visibilité de l'offre VRAC passera également par le renforcement de partenariats avec d'autres structures qui accueillent ces publics à l'image des Petits frères des pauvres, de Bricologis ou encore des centres sociaux ou des épiceries sociales,

. le développement rapide des groupements d'achat sur ces dernières années amène également un besoin de structuration. C'est pourquoi VRAC développera cette année des outils à destination de ses adhérents afin d'améliorer la qualité du service global, d'optimiser les conditions de stockage et de sécurité dans un processus d'amélioration continue.

c) - Budget et plan de financement prévisionnel

	Budget prévisionnel 2019 (en €)	Subvention Métropole de Lyon (en €)
Les Petites cantines	60 000	30 000
VRAC	496 651	15 000
GESRA	242 060	10 000
Total 2019	798 711	55 000

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement totale de 55 000 €, répartis auprès de chacune des 3 structures qui œuvreront sur ce défi en 2019, selon le détail ci-dessus.

3° - Les défis de l'immobilier d'entreprises

L'immobilier représente une contrainte forte pour le développement des entreprises de l'ESS alors qu'il pourrait constituer un levier. La mutualisation des espaces de vie (salles de réunion, ateliers, locaux de vie, locaux techniques, etc.), mais aussi des équipements et de leurs services (internet, téléphonie, courrier, reprographie, RH achats, entretien, maintenance, etc.), peut permettre d'optimiser les charges des entreprises sociales et ainsi libérer des marges de manœuvre pour pérenniser et développer des activités d'utilité sociale.

Par délibération du Conseil n° 2018-2960 du 17 septembre 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Centre culturel œcuménique (CCO) de Villeurbanne pour son projet de pôle d'innovation sociale "Autre Soie".

Le CCO est un laboratoire d'innovation sociale et culturelle ancré sur le territoire de la Métropole lyonnaise depuis 50 ans. Il fédère un réseau de près de 300 acteurs associatifs. Pépinière d'initiatives collectives et de rencontres favorisant le dialogue interculturel, plus de 30 000 personnes fréquentent annuellement les différentes manifestations qu'il organise.

a) - Bilan des actions 2018

L'ambition du projet l'Autre Soie est de lutter contre les dynamiques de ségrégations géographiques et sociales par la création de synergies nouvelles entre les politiques publiques du logement, de l'action sociale, du développement économique et de la culture au travers un lieu mutualisé.

Suite à l'appel à projets lancé en 2018, environ 70 réponses ont été réceptionnées et analysées. Vingt et une ont été retenues par le jury, portant à 23 (en comptant le CCO et Alynea parties prenantes du projet) le nombre des entreprises en occupation temporaire réparties en 4 pôles d'activité : laboratoire de ville, art et culture, ateliers et inclusion.

L'ouverture en octobre 2018 a été marquée par le Festival de l'aventure ordinaire, sur un principe de portes ouvertes participatives. Chaque structure a pu mettre en avant ses activités selon le format souhaité. L'évènement a également été l'occasion de faire découvrir au public les locaux de l'occupation temporaire, 870 personnes ont été accueillies ce jour-là.

b) - Plan d'actions 2019 et résultats attendus

Le lieu a désormais pris une vitesse de croisière d'un point de vue fonctionnel, ce qui a permis d'amorcer la phase suivante d'accompagnement des structures dans leur développement.

L'enjeu, en 2019, sera de préfigurer une offre de services collective de type "conciergerie" afin de proposer des prestations aux acteurs du territoire mais aussi aux entreprises réalisant le projet immobilier de l'Autre Soie.

Le CCO structurera également un accompagnement de type incubation afin de faire grandir de nouvelles activités. Enfin, de nombreux événements sont prévus comme l'organisation d'un marché d'ampleur sur l'économie circulaire, le troc et l'artisanat, le festival e-graine ou encore l'animation du mois de l'ESS en novembre.

c) - Budget et plan de financement prévisionnel

Sur un budget total de dépenses de 69 281 € pour l'année 2019, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au CCO dans le cadre de l'occupation temporaire de l'Autre Soie à destination des entreprises de l'ESS ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la French impact pour l'année 2019, pour un montant total de 120 000 € répartis comme suit :
- la Fabrique à solutions :
 - . 15 000 € au profit de l'association Ronalpia pour son action métropolitaine,
 - . 15 000 € au profit de l'association AGF SCOP Entreprises qui porte le dispositif ;
- le Kit entreprises :
 - . 5 000 € au profit de l'association Le Centsept,
 - . 5 000 € au profit de l'association CRESS,
 - . 15 000 € au profit de l'association Messidor ;
- défis accessibilité alimentaire :
 - . 30 000 € au profit de l'association Les Petites cantines,
 - . 15 000 € au profit de l'association VRAC,
 - . 10 000 € au profit de l'association GESRA;
- défis immobilier d'entreprises :
 - . 10 000 € au profit de l'association le CCO,
- b) les conventions à passer entre la Métropole et les associations Ronalpia, AGF SCOP Entreprises, Le Centsept, CRESS, Messidor, le CCO, Les Petites cantines, VRAC et GESRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.
- 2° Autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 120 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P36O5171 pour un montant de 115 000 € et opération n° 0P36O5184 pour un montant de 5 000 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.

_